

COMMUNE DE MONTAGNAC – MONTPEZAT

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 30 JANVIER 2017**

Conseillers présents : Mme Martine GRECO -
MM. Bernard BATIFOULIER - Francis GRAÖ - François GRECO – Antoine PES –
Serge VASELLI –

Conseillers absents : MM. Henri COSENZA – Lionel VOGEL -

Absents représentés :

M. Denis MALOSSANE, donne pouvoir à Mme Martine GRECO –

M. Armel AÏTA, donne pouvoir à M. François GRECO –

Secrétaire de séance : Mme Martine GRECO –

Début de séance : 17 h 00

Fin de séance : 17 h 27

DELIBERATIONS

2017/01 TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PLAN LOCAL D'URBANISME » A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « DURANCE, LUBERON, VERDON AGGLOMERATION »

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de s'opposer au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la communauté d'agglomération « Durance, Luberon, Verdon Agglomération » ;

2017/02 ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL ET DE CONFECTION DE BUDGET AU RECEVEUR MUNICIPAL : MONSIEUR CLAUDE BOSSU

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de demander le concours du receveur municipal : Monsieur Claude BOSSU et lui accorde l'indemnité de conseil au taux maximum, ainsi que l'indemnité de confection de budget pendant toute la durée de son mandat ;

**2017/03 TARIFS COMMUNAUX POUR LE CENTRE DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT « LA RABASSIERE »**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, complète les tarifs communaux du centre de loisirs sans hébergement « La Rabassière » comme indiqué par Monsieur le Maire et autorise le régisseur à les encaisser ;

**2017/04 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE LOISIRS
SANS HEBERGEMENT « LA RABASSIERE »**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les modifications apportées au règlement intérieur du centre de loisirs sans hébergement « La Rabassière » comme présentées par Monsieur le Maire ;

**2017/05 RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS CONTRACTUELS POUR UN
ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE DU CENTRE DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT « LA RABASSIERE »**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le recrutement de deux agents contractuels et autorise Monsieur le Maire à recruter ce personnel quand il le faudra.

**2017/06 CONCESSION DE BAIL DE L'APPARTEMENT COMMUNAL DE
MONTAGNAC – MONTPEZAT SITUÉ RUE DES PUNIS**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, attribue la concession de bail de l'appartement communal situé rue des Punis, au-dessus de la mairie annexe, à Madame Audrey BONTAZ, épouse MISSUD ;

<p>COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES</p>

**N'ayant pas de communications ou d'informations diverses à transmettre, Monsieur le Maire
ne donne pas la parole au public et clôture la séance
à 17 h 27.**

à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 31 janvier 2017

**Le secrétaire de séance,
Madame Martine GRECO**

Vu par Nous, Maire de la Commune de MONTAGNAC – MONTPEZAT pour être affiché le 06 février 2017 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 31 janvier 2017

**Le Maire
François GRECO**